

**A L'ATTENTION DES PERSONNELS DE L'ACADEMIE DE
GRENOBLE PARTICIPANT AU JURY DES CONCOURS DE
RECRUTEMENT**

***Remboursement des frais de
déplacements jury de concours***

*A présent deux dispositifs de remboursement des frais de jurys
se superposent : Imagin académique et Imagin central.*

I Avant votre départ (au moins une semaine avant) :

- 1) Envoyer une copie de votre convocation au Rectorat qui permettra d'établir votre ordre de mission.
- 2) Joindre votre demande de titre de transport (formulaire joint en annexe) si vous souhaitez bénéficier de la billetterie du Rectorat.

soit par mail :

- AGREGATION, CAPES, CAPEPS, CAPLP, CAPET, CPE, COP, CRPE, personnels de direction et les
Concours administratifs nationaux et académiques

ce.dec3@ac-grenoble.fr

soit par courrier :

Rectorat de Grenoble

DEC 3 – « Nom du Concours »

CS 81065

38021 GRENOBLE Cedex 1

II Après votre mission : utilisation du logiciel IMAG'IN :

- 1) Saisir vos états de frais : 2 possibilités.

<p>✓ Votre convocation est <u>ACADEMIQUE</u> : vous connecter sur Imagin académique pour saisir le détail de vos frais :</p> <p>1 - Personnel géré par le Rectorat : https://ocean.ac-grenoble.fr/arenb</p> <p>2 - Personnel non géré par le Rectorat : http://www.ac-grenoble.fr</p> <p>Rubrique examens / remboursement frais examens / imag'in 2</p>	<p>Votre convocation est <u>NATIONALE</u> :</p> <p>Vous connecter sur Imagin Central pour saisir le détail de vos frais : https://ecc.orion.education.fr/imagin/intervenant</p>
---	--

- 2) Editer le récapitulatif de votre mission et le renvoyer avec les pièces justificatives (facture d'hôtel, billet de train...) au Rectorat à l'adresse ci-dessus.

Pour tout problème technique de connexion : contacter le guichet unique au 08 10 76 76 76 ou par internet : <https://assistance@ac-grenoble.fr>

Attention : les formulaires papier ne seront plus acceptés